

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM20 1055

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR QUE MONTRÉAL RENDRE DISPONIBLE PLUS D'ESPACES DE STATIONNEMENT DE JOUR ET DE NUIT LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT DE LA NEIGE

Attendu que la Ville de Montréal reçoit en moyenne 210 centimètres de neige par année;

Attendu que depuis 2014, la Ville de Montréal procède à un nombre de chargements se situant entre 4 et 7 par année;

Attendu que les opérations de chargement se font autant le jour que la nuit;

Attendu que l'Enquête Origine-Destination publiée en janvier 2020 soutenait qu'il y avait 1,01 voiture par ménage à Montréal;

Attendu que les opérations de chargement représentent un défi pour les propriétaires de voitures qui stationnent sur la rue;

Attendu que pour faciliter les opérations de chargement, la Ville de Montréal offre des stationnements gratuits de nuit pour les résidents qui doivent déplacer leur voiture. À l'hiver 2019-2020, 5 442 espaces de stationnement étaient disponibles, comparativement à 6 788 pour l'hiver précédent, soit une perte de 1 346 espaces;

Attendu que 17 stationnements sur 30 de l'Agence de mobilité durable étaient disponibles gratuitement de nuit lors des opérations de chargement à l'hiver 2019-2020 et que les 13 autres sont soit réservés à des détenteurs de permis mensuels ou au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit situés sur le Mont-Royal;

Attendu que neuf stationnements de l'Agence de mobilité durable comptent des places qui ne sont pas réservées aux détenteurs de permis mensuels, mais que ces places n'ont pas été rendues disponibles pour le stationnement gratuit lors des opérations de chargement;

Attendu que la Ville de Montréal a fait remorquer 39 788 voitures à l'hiver 2019-2020, ce qui ralentit considérablement les opérations de chargement de la neige;

Attendu que dans le contexte d'une deuxième vague d'infections liées à la COVID-19, le gouvernement encourage toujours le recours au télétravail;

Attendu que jusqu'à 40 % des travailleurs Montréalais pourraient rester à la maison en télétravail cet hiver et nécessiteront plus d'espaces de stationnement pour garer leur voiture lors des opérations de déneigement de jour comme de nuit;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà signé des ententes avec des propriétaires de stationnement privés tels que ceux du Palais des congrès et du Complexe Desjardins;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dominic Perri
Éric Alan Caldwell

Et résolu :

1. que la Ville Montréal et l'Agence de mobilité durable assistent les arrondissements dans le développement de partenariats avec les propriétaires de stationnements privés et dans le déploiement de leurs propres stationnements, pour que les Montréalais aient accès cette année à plus de stationnements gratuits, de jour comme de nuit, que durant l'hiver 2019-2020 lors des opérations de chargement de neige;
2. que la Ville de Montréal travaille étroitement avec l'Agence de mobilité durable pour identifier des espaces supplémentaires de son parc de stationnement qui pourraient être mis à la disponibilité des automobilistes montréalais lors des opérations de déneigement.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM20 1056

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Motion de l'opposition officielle pour une relance égalitaire des Montréalaises post-COVID-19

Attendu que, selon les statistiques du recensement de 2016, la population montréalaise compte 52 % de femmes et que 81 % des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes;

Attendu que selon le Centre de réflexion sur l'égalité hommes-femmes Fawcett, la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les inégalités économiques entre les femmes et les hommes compte tenu de leur surreprésentation dans les emplois précaires et dans les secteurs économiques frappés par les mesures sanitaires;

Attendu que les sacrifices familiaux sont assumés majoritairement par les femmes au détriment de leur carrière;

Attendu que l'Enquête sur la population active de juin 2020 révèle que les femmes ont été plus durement touchées que les hommes par les pertes d'emplois au Québec et que la reprise est deux fois plus lente pour elles;

Attendu que l'article 16 g) de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu qu'en 2008, la Ville de Montréal adoptait la Politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un Plan d'action 2015-2018 pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal (Plan d'action) et que, depuis le bilan au 31 décembre 2018, ce Plan d'action n'a pas été mis à jour;

Attendu que les actions de la Ville touchant l'égalité des femmes, la sécurité urbaine, et l'approche ADS+ ont été incluses dans le Plan d'action en développement social 2019-2020 et semblent donc diluées dans un plan plus général;

Attendu que le Conseil des Montréalaises mentionne dans son plus récent avis de septembre 2020 qu'il serait impératif que la Ville se dote d'un mécanisme de reddition de comptes et qu'elle développe des indicateurs de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes;

Attendu que les aménagements urbains sécuritaires sont fondamentaux à la participation active des femmes à la vie municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré en 2019 au programme « Villes sûres et espaces publics sûrs » de l'ONU femmes sans pour autant mettre en œuvre les actions du programme et allouer des ressources financières nécessaires à leur réalisation tel que mentionné dans l'avis « Vers une ville féministe » du Conseil des Montréalaises;

Attendu que selon un sondage du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) mené entre novembre 2016 et mars 2017 auprès de 218 répondantes, 191 indiquaient que leur droit de circuler librement dans les lieux publics sans être harcelées n'était pas respecté;

Attendu que la Ville de Montréal a publié un Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire en 2002 et que ce Guide n'a pas été actualisé depuis, même si le Plan d'action le prévoyait et que le Conseil des Montréalaises le recommandait en 2017 dans son avis « Montréal, une ville festive »;

Attendu que le comité d'experts économiques en charge d'élaborer les assises de la relance économique post COVID-19 de la métropole compte une seule femme parmi les experts;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
Mme Effie Giannou
Mme Chantal Rossi
et tous les autres membres présents au conseil municipal

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- mandate le Service du développement social et de la diversité de mettre à jour et de présenter un plan d'action distinct pour une participation égalitaire des femmes et des hommes d'ici le printemps 2021;
- 2- instaure, dès la publication du nouveau plan d'action, un mécanisme de reddition de comptes rigoureux pour mesurer les progrès en matière d'égalité femmes-hommes dans la métropole;
- 3- mandate dès maintenant le Service de l'urbanisme afin qu'il priorise en 2021 l'actualisation du Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire et alloue les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du programme « Villes sûres et espaces publics sûrs » de l'ONU femmes dans le budget 2021;
- 4- s'assure que la parité est atteinte dans chacun des comités de relance post-COVID qu'elle forme et que les femmes et/ou les groupes de femmes soient parties prenantes des décisions relatives à la gestion de la pandémie.

La présidente du conseil déclare l'article 65.04, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence

65.04
/mt